

**MAIRIE DE RIGNAC**  
**46500**

**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 18 avril 2024**

**Date de convocation du conseil municipal : 4 avril 2024**

**Membres présents :** Mme CASTANET Marie-Christine, Mme CHALAUX Pascale, M. LACAYROUZE Francis, M. SANZ Alain, M MAGAL Jonhny

**Absents :** Mme MONTEIL Linda.

**Absents excusés :** Mme VILLEMONTÉ de la CLERGERIE, M PRAZ Nicolas.

**Procuration :** Mme VILLEMONTÉ de la CLERGERIE à Mme CHALAUX Pascale

**Secrétaire de séance** M. SANZ Alain

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation d'un (e) secrétaire de séance  
Approbation du compte-rendu dernière séance

**Délibérations :**

Vote des Comptes Administratifs 2023 Commune et Assainissement  
Vote des 3 taxes communales  
Vote Budget 2024 Commune  
Vote Tarif Assainissement 2024  
Vote Budget Assainissement 2024

**Procès-verbal du 21 mars 2024**

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**

**Vote du Compte Administratif 2023 Commune**

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 190 975.92 €

Recettes : 344 851.32 € dont 79 970.11 € d'excédent de l'année N-1

Résultat de l'exercice : Excédent de 153 875.40 €

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 505 357.82 € dont 228 755.10 de déficit reporté de l'année N-1

Recettes : 403 827.90 €

Reste à Réaliser Dépenses 33 592.98 €

Reste à Réaliser Recettes : 129 311.00 €

Résultat de l'exercice : Déficit de 5 811.90 €

**Résultat définitif cumulé : Excédent de 148 063.50 € reporté en 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Compte administratif, le compte de gestion et l'affectation de résultat.

Le maire s'étant retiré lors du vote du compte administratif.

**Vote du Compte Administratif 2024 Assainissement**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 15 206.73 €

Recettes : 56 724.43 € dont 40 539.97 € d'excédent de l'année N-1

Résultat de l'exercice : Excédent de 41 514.70 €

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 5056.16 €

Recettes : 15 274.04 € dont 7 663.41 € d'excédent de l'année N-1

**Résultat définitif cumulé : excédent de 51 732.58 € reporté en 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation de résultat.

Le maire s'étant retiré lors du vote du compte administratif.

### **Vote des 3 taxes communales :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales suite à la réforme de la loi de finances 2022. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'appliquer les taux suivants :

Rappel des taux :	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Taxe d'habitation	9.60 %	9.60 %
Taxe foncière (bâti)	41.05 %	41.50 %
Taxe foncière (non-bâti)	133.97 %	133.97 %

### **Vote du Budget 2024 Commune :**

-Vu l'avis de la commission des finances du 02 avril 2024 à 20 heures,

-Vu le projet de budget primitif 2024, Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances 02 avril 2024, comme suit :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 400 506.50 € dont 199 791.50 € versé à l'investissement

Recettes : 400 506.50 € dont 148 063.50 € d'excédent de l'année N-1

### **INVESTISSEMENT /**

Dépenses : 356 008.95 € dont 101 529.92 € de déficit année N -1

Recettes 356.008.95 € dont 199 791.50 € de la section de fonctionnement.

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux les choix des programmes d'investissement tel que vus en commission des finances :

- Gros matériels : ce poste est le changement du tracteur actuel avec le broyeur pour un tracteur plus petit en gabarit équipé d'un chargeur frontal et d'un broyeur de végétaux à l'arrière. Ce type de matériel convient pour l'entretien de la végétation dans les voies étroites. Une consultation a permis de finaliser un prix d'achat et de reprise et évalué à 37 000 € TTC

- Achat de terrain en vue de mettre en œuvre l'OAP prévue dans le PLUIH – Provision à hauteur de 58 233,05€

Mise en place de dispositifs pour ralentissement des véhicules sur la RD 20 et qui traverse le bourg – Estimation à hauteur de 17 000 €

- Et une provision de 50 000 € pour une étude de réfection et réparations du clocher.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter ces projets, d'inscrire leur montant dans le budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité le budget Commune 2024.

### **Vote Tarif Assainissement 2024 :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'évolution du nombre de points et d'habitations connectées à l'assainissement collectif. Il propose de ne pas modifier les parts « fixe et variable » pour l'année 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide d'appliquer, pour l'année 2024, le barème suivant :

-Part fixe : 60 €

-Part variable : 15 €

**Vote Budget 2024 Assainissement :**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 57 120.86 € dont 44 888.86 € versé à l'investissement

Recettes : 57 120 .86 € dont 41 514.70 € d'excédent de l'année N-1

**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 63 178.74 € dont 33 122.58 de réserve

Recettes : 63 178.74 € dont 44 888.86 € du fonctionnement.

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux les choix des programmes d'investissement tel que vus en commission des finances :

Des extensions de réseaux d'assainissement sont à pourvoir suite au projet de la commune d'installer un sanitaire à la Halle, branchement particulier.

Les réseaux a présenté quelques problèmes de blocage au niveau des écoulement dans le collecteurs du bourg. Une visite de ces réseaux par caméra permettra d'avoir un état des canalisations après utilisation depuis 1996.

La totalité des travaux est estimée à 25 000 TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget assainissement 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

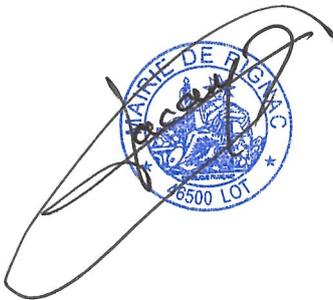
Prochaine réunion du Conseil Municipal : 30 mai 2024 à 20 heures 30

Pour extrait conforme,

Fait à Rignac, le 18 avril 2024

Le Maire,  
Francis LACAYROUZE

Le secrétaire de séance  
Alain SANZ



This block contains several handwritten signatures in black ink. The most prominent one is the signature of the secretary of the meeting, Alain Sanz, written in a cursive style. Below it, there are two other signatures, likely of council members, also written in cursive.